



Droit pour une jeune femme enceinte sous tutelle

Par **Franck**, le **13/03/2010** à **15:39**

Bonjour,

Je viens de découvrir le forum. Je suis de passage parce qu'un "lourd" problème se cache devant un bonheur que nous souhaitons vivre en toute plaisance.

Résumé :

J'ai dix neuf ans et je suis en couple avec ma copine de seize ans , cette année nous avons appris qu'elle était enceinte de trois mois déjà . C'est pas sans vous dire que nous l'avons voulu ce petit bébé . Le problème étant que cette jeune fille est placée sous tutelle dans un Foyer pour enfant . Nous voulons vivre ensemble afin que je vive avec mon enfant .

Le problème étant donné est :

- émancipation impossible suite au passé de mon amie .
- Pacs impossible suite à son âge .

Nous nous sommes renseignés sur le fait de se marier , mais souvent sur les forums les différents de chacun se confrontent donc je viens publier ma demande ici

-> Le mariage est-il toujours possible à 16 ans pour une femme?

-> Art 144 du code civil annonce une négativité . (L'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus.)

Mais en dessous Art 145 : (Néanmoins, il est loisible au procureur de la République du lieu de célébration du mariage d'accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves.)

-> Entre autre être enceinte est un motif suffisant , mais comment savoir si mon amie sous tutelle peut profiter de cet article du code civil ?

Nos parents savent que la grossesse a lieu et son en accord pour un mariage .

-> Mon amie a perdu sa mère en Décembre 2008 et son père réside en Foyer . Est-ce que c'est le droit parental qui est toujours suffisant ?

Tant de questions

-> J'ai dit plus haut qu'une émancipation est impossible , car , le foyer où elle réside actuellement se mettra contre cette décision ; mais avec l'émancipation parentale qui est possible si son père a toujours l'autorité parentale nécessaire suffirait-elle à vivre ensemble?

Désolé pour ceux qui ne comprendront pas mes questions et mes attentes .

Mais j'ai vraiment besoin d'être éclairci sur ce que nos droits peuvent et comment faire évoluer la situation actuelle

Merci bonne journée